

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D23012CCAS**  
**Séance du 4 juillet 2023 à 18 heures 30**

Ce jourd'hui le quatre juillet de l'an deux mille vingt-trois à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la  
Convocation  
Le 20/06/2023

Date d'affichage  
Le 22/06/2023

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 10/07/2023

**Présents :**

**Membres élus :** Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS,  
Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,  
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 8	Vote pour : 8
Votants : 8	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Gérard POUJADE, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Francis  
SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

**Secrétaire :** Marie-Thérèse FRAYSSINET

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du de Conseil d'Administration du  
6 avril 2023,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après  
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 4 juillet 2023

**La Vice-Présidente,  
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,  
Marie-Thérèse FRAYSSINET**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à  
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa  
publication /notification.



**Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**  
**Séance du jeudi 6 avril 2023 à 18h30**

**Présents :**

**Membres élus :** Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

**Membres nommés :** Françoise HURET, Francis SERVAIS, Gérard HERNANDEZ, Anne-Laure GRILLOT

**Absents excusés :**

Michèle CAMEL, Boualem MEGUENNI, Marie-Thérèse FRAYSSINET

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

**2. BUDGET**

**a. Approbation budgétaire de l'exercice 2022**

Le budget 2022 est composé uniquement de la section fonctionnement et n'a présenté aucune particularité en matière de dépenses et de recettes.

**a1) Compte de Gestion 2022**

Le compte de gestion dressé par Mr le Receveur Municipal fait apparaître :

Titres de recettes émis en section fonctionnement : 46 700,11 €

Dépenses nettes en section fonctionnement : 47 284,73 €

Déficit de fonctionnement : 584,62 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 4 031,89 €

Résultat de clôture 2022 : 3 447,27 €

Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve et est approuvé à l'unanimité

**a2) Compte Administratif 2022**

Dépenses de fonctionnement : 47 284,73 €

Recettes de fonctionnement : 46 700,11 €

Résultats reportés : 4 031,89 €

Résultat de clôture : 3 447,27 €

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

**a3) Affectation des résultats**

L'excédent 2022 d'un montant de 3 447,27 € est affecté au budget 2023 à l'unanimité

**b. Budget Primitif 2023**

**b1) Subventions aux associations**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant total de 3 580 € de subventions pour les associations suivantes : 580 € pour Unis-Cité, 2 600 € pour l'ADMR, 200 € pour Les Restos du Cœur, 200 € pour l'Épicerie Sociale.

#### **b2) Acceptation de don**

Le conseil accepte à l'unanimité un don de 300 € remis par une conseillère municipale au CCAS

#### **b3) Admissions en non-valeur**

Le conseil décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 2,65 €

#### **b4) Note synthétique sur le compte administratif 2022 et sur le budget primitif 2023**

Le conseil prend note de la présentation du budget du CCAS.

#### **b5) Approbation du budget primitif 2023**

Les sommes inscrites au budget 2023 s'élèvent à 50 027,27 €

La section « Recettes » bénéficie du résultat de clôture de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 d'un montant de 3 447,27 €

La subvention d'équilibre versée par la commune du Séquestre à son CCAS en 2023 est de 28 000 €

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

### **3. SECOURS AUX PARTICULIERS**

#### **a. Secours d'urgence depuis le dernier conseil d'administration**

2 familles aidées : Un bon alimentaire d'un montant de 250 € en février et un bon carburant de 80 € en mars, un bon alimentaire d'un montant de 150 € et un bon carburant de 50 € en mars

#### **b. Demandes d'aide**

Aide au règlement d'une facture d'énergie d'un montant de 663,09 € : Le CCAS décide d'apporter une aide d'un montant de 363,09 € directement versée au fournisseur

Aide au règlement d'une facture d'eau d'un montant de 1 634,75 € : Dossier FSL – Les mensualités déjà réglées s'élèvent à 954,20 €. Le département prend en charge 220 €, VEOLIA 428,38 €, le CCAS 305,82 €. Il est demandé au bénéficiaire de vérifier les fuites d'une manière urgente.

Aide au règlement d'une facture d'eau d'un montant de 266,34 € : Le conseil décide de régler la totalité de cette facture directement à VEOLIA. Un dossier FSL est ouvert pour une aide au règlement des factures énergie (électricité et gaz).

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

#### **a. Partenariat avec Unis Cité**

Etant donné que des nouvelles demandes de visites aux personnes isolées n'ont pas pu être honorées par les volontaires en service civique, étant donné de nombreuses absences ou annulations tardives de rendez-vous chez les bénéficiaires, il a été convenu avec Unis Cité de revoir la convention de partenariat par un avenant. Initialement prévu à 2 900 €, ce partenariat s'élèvera à 2 320 € (somme versée lors de la signature de la convention). Les 580 € restant à régler en fin de mission ne seront pas réclamés.

#### **b. Maison partagée**

L'association Ages Sans Frontières a fait savoir à Monsieur le Maire l'abandon du projet. Suite à la hausse du coût des matériaux de construction le projet étudié avec la municipalité n'est pas réalisable. La SEM Thémélia en charge de la commercialisation des terrains de la ZAC va relancer un appel à manifestation d'intérêt.

La séance est levée à 20h